

Projet de loi n° 1 :
Une démarche illégitime qui mine la démocratie québécoise

Le projet de Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec est antidémocratique

Par

Mouvement Démocratie Nouvelle



Mémoire présenté à la Commission des institutions
dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 1,
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

Le 23 novembre 2025

Le Mouvement Démocratie Nouvelle

Le Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN) est un organisme citoyen non partisan qui, depuis 26 ans, œuvre à la modernisation du mode de scrutin au Québec. L'objectif de la réforme électorale dont nous faisons la promotion vise l'amélioration de la démocratie représentative dans notre société. Pour y parvenir, le mécanisme permettant de désigner les représentantes et représentants qui siègent à l'Assemblée nationale doit refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire.

Les grands principes adoptés par le MDN pour changer le mode de scrutin au Québec sont les suivants:

1. Permettre une représentation plus juste du choix populaire en faisant que chaque voix compte ;
2. Assurer un lien de confiance significatif entre la population et les membres de l'Assemblée nationale ;
3. Contribuer à une représentation plurielle plus équitable des régions ;
4. Contribuer à une meilleure représentation des femmes;
5. Construire une nouvelle forme de gouvernance plus consensuelle, durable et respectueuse de la diversité québécoise.

Un déni de démocratie

Dans le cadre des consultations sur le projet de Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec (PL 1), le Mouvement Démocratie Nouvelle juge essentiel de se prononcer car le PL 1 porte atteinte à la mission même de notre organisme. **La démarche entreprise par le gouvernement est illégitime et mine la démocratie québécoise.**

En effet, ce projet de loi qui prétend doter le Québec à la fois d'une constitution et d'un Conseil constitutionnel chargé d'en assurer le respect, a été rédigé sans consultation préalable de la population, des groupes de la société civile, des premières nations, etc..., ce qui entre en contradiction flagrante avec le principe d'une représentation démocratique juste, équitable et respectueuse de la diversité des opinions. De plus, soumise au processus législatif ordinaire, cette loi constitutionnelle doit entrer en vigueur le 24 juin 2026 à la suite d'un simple vote à l'Assemblée nationale et sans autres formes de consultation populaire. La mission du MDN est que **chaque voix compte** dans la démocratie québécoise, ce qui signifie que toutes les citoyennes et tous les citoyens puissent s'exprimer sur les décisions fondamentales qui les concernent. Cela n'est clairement pas le cas avec le PL 1.

Un manque d'éthique politique

La manière de procéder du gouvernement caquiste va certes à l'encontre des principes démocratiques que nous défendons mais aussi, et plus fondamentalement, déroge à la pratique aujourd'hui légitime d'un tel exercice d'élaboration et d'adoption d'une constitution (assemblée constituante, validation référendaire, approbation à la majorité qualifiée...). En agissant de la sorte, la population québécoise s'est vu confisquer par le gouvernement l'opportunité de se prononcer et d'être incluse dans le processus qui doit pourtant jeter les bases de l'affirmation de la souveraineté nationale au Québec.

L'adoption d'une constitution, soit la loi fondamentale qui se trouve au sommet de l'ordonnement juridique d'un État, est une démarche cruciale qui doit rassembler largement et à laquelle les citoyens et les citoyennes devraient être fiers de participer. Le gouvernement caquiste a raté sa chance de faire rêver la population québécoise en l'embarquant avec patience dans ce projet qui aurait pu être fédérateur. Au contraire, il en fait un projet précipité partisan et source de divisions. Notre démocratie mérite mieux. **La démocratie québécoise mérite une plus grande éthique politique.** Ce qui n'est pas le cas avec ce projet de loi. Nous le soulignons à nouveau, la constitution d'un État est « la loi des lois ». C'est elle qui établit l'ensemble des règles fondamentales qui régissent ses institutions, organisent leurs relations et

garantissent les droits et libertés de toutes et tous. Elle doit émaner d'un processus populaire qui emporte l'adhésion du plus grand nombre, et non pas refléter la vision étroite de quelques-uns et qui s'impose aux autres.

Un manque de légitimité du gouvernement

Non seulement aucune démarche de consultation sérieuse n'a été mise en place dans le cadre de l'élaboration de ce projet de loi constitutionnelle mais, de plus, le gouvernement caquiste nous le présente en fin de mandat et à moins d'un an des prochaines élections générales. Rappelons que ce projet de constitution ne fait pas partie des promesses électorales de la CAQ et que le seul engagement de réforme démocratique que ce parti avait clairement formulé était la réforme du mode de scrutin. Promesse qui fut non tenue. Quelle est la légitimité du gouvernement actuel de déposer et possiblement d'adopter une pièce législative aussi fondamentale pour l'avenir du Québec ?

Le PL 1 émane d'un parti politique au pouvoir depuis 7 ans, en fin de mandat, peu populaire et qui risque de se faire rayer de la carte aux prochaines élections. Un parti qui, il est important de le noter, n'a même pas reçu l'appui de la majorité de la population. À cause de notre mode de scrutin archaïque, la CAQ a été portée au pouvoir avec seulement 41% des voix lors des dernières élections de 2022. Si l'on tient compte du taux de participation qui fut de 66%, cela signifie que **seulement 27% des citoyennes et des citoyens ont réellement choisi ce parti politique**. Dans ces circonstances, le gouvernement caquiste a-t-il la légitimité démocratique d'imposer sa version partisane de la constitution du Québec ? Nous ne le pensons pas.

Démocratie brisée au Québec

Notre système démocratique est déjà brisé avec le mode de scrutin actuel qui donne 100% du pouvoir à un parti politique qui n'a reçu qu'une minorité des votes. Si en plus, ce gouvernement illégitime abuse du pouvoir en imposant en accéléré un projet de constitution partisan à sa population, nous faisons face à une dérive qui vient ébranler les fondements de notre régime politique et, plus largement, du contrat social.

Bref, le Mouvement Démocratie Nouvelle entend tirer la sonnette d'alarme. **Il y a urgence démocratique**. La manière cavalière dont le PL 1 a été amené doit être dénoncée et les législateurs doivent retourner à leur table à dessin et accorder bien plus de considération à l'égard de la population et des principes démocratiques qui doivent demeurer au centre d'un agir politique responsable.

Signé par les membres du Conseil d'administration du Mouvement Démocratie Nouvelle

- Jean-Pierre Charbonneau, Président
- Louis Bibaud, Vice-Président
- Sylvie Cantin, Vice-Présidente
- Catherine McDonald, Secrétaire
- Stéphane Rouillon, Trésorier
- Raphaël Canet, Administrateur
- Marie-Claude Bertrand, Administratrice
- Marie-France Lemay, Administratrice
- Jacques A. Jodoin, Administrateur
- Jean-François Delisle, Administrateur
- Sherlyne Duverneau, Administratrice